



BULLETIN MENSUEL – JUILLET 2024

INAUGURATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET SÉANCE DU CONSEIL

Vous êtes cordialement invités à l'inauguration du nouveau bâtiment de l'hôtel de ville qui se tiendra le **19 août 2024 à compter de 17 heure** au 601 chemin de la Gare.

Monsieur André Ibgby accompagné de l'Honorable Marie-Élaine Duranceau, députée de Bertrand et ministre responsable de l'Habitation sera présente en compagnie de sa directrice de bureau de comté madame Marianne Laliberté et de son conseiller politique monsieur Hugo Paquette. Une visite des locaux est prévue qui sera suivie d'un cocktail et de bouchées dinatoires.

À 19 h 30 se tiendra l'assemblée ordinaire du conseil dans la salle communautaire

Nous vous attendons en grand nombre !

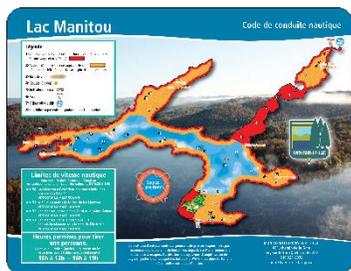
TRAVAUX PUBLICS – ADRESSES CIVIQUES – RAPPEL

Le règlement 135-96 ayant pour objet d'identifier tout bâtiment sur le territoire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac par un numéro civique n'est pas respecté par tous. Nous vous rappelons que l'identification de votre résidence ou tout autre bâtiment est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence et recommandons un numéro civique en façade du bâtiment.

Voici quelques critères qui doivent être respectés d'un évènement qui nécessiterait une intervention à votre domicile. Le numéro civique doit être facilement visible de la voie publique de jour et de nuit, avec un système d'éclairage ou réfléchissant. Il doit aussi être entretenu lors d'intempéries et visible dans les deux directions de la circulation. Si la résidence est située à plus de 30 mètres de la route, il est préférable d'afficher le numéro civique en bordure de la voie de circulation.

Nous croyons à la sécurité de nos citoyennes et citoyens. Nous vous recommandons un numéro civique en façade du bâtiment

BOUÉES PRIVÉES – LAC MANITOU - RAPPEL



Nous vous rappelons **qu'il est interdit d'installer des bouées privées** sur le Lac Manitou et ce, selon la *Loi 2001 sur la Marine marchande du Canada, DORS/99-335 article 3* de Transport Canada :

Il est interdit de mettre dans les eaux canadiennes une bouée privée qui nuit ou pourrait nuire à la navigation des navires ou qui induit en erreur ou pourrait induire en erreur les opérateurs de navire.

Les bouées installées par la Municipalité sont les seules approuvées par Transport Canada sur le Lac Manitou. Toutes les autres bouées qui y sont et ne sont pas réglementaires, nous vous demandons de les retirer. Vous pouvez consulter le règlement <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/dors-99-335/page-1.html>.

Cependant, nous autorisons les bouées privées lors d'événement autorisé par la Municipalité et nous vous

Il est important de se rappeler les consignes suivantes quant à la vitesse maximale sur le lac Manitou lesquelles se trouvent au Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, règlement que vous pouvez consulter : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2008-120/>

Article du règlement	Description	Vitesse maximale (km/h)
50	Lac Manitou à l'extérieur des zones indiquées aux articles 51 à 53	55
51	À 23 mètres ou moins de la rive du lac Manitou	10
52	Lac Manitou entre la baie Nord et la pointe Adams	10
53	Lac Manitou dans le détroit de l'île connue localement sous le nom de l'île McCall	10

Souvenez-vous que la Baie Lacasse (Baie Nord), étant relativement petite, doit être partagée entre les baigneurs, les kayaks, les canots, les voiliers et les bateaux à moteur. La priorité appartient aux baigneurs et aux embarcations sans moteur. Donc si vous conduisez une embarcation à moteur, tenez-vous au moins à 50 mètres des autres utilisateurs.

ENVIRONNEMENT – CAMPAGNE PROVINCIALE ARRACHAGE HERBE À POUX



LA 18^E CAMPAGNE D'ARRACHAGE D'HERBE À POUX EST DÉBUTÉE ET SE POURSUIVRA JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2024 !

Au Québec, environ 1 personne sur 8 est allergique à l'herbe à poux. Il est important de l'arracher plusieurs fois durant l'été, car, si le plant fleurit, il produit du pollen. Celui-ci cause des rhinites allergiques et peut déclencher des crises d'asthme. C'est 75 % des allergies aux pollens sont causées par l'herbe à poux.

Comment l'arracher ?

L'arrachage et la tonte sont 2 méthodes rapides et efficaces pour supprimer l'herbe à poux de votre terrain. Vous pouvez jeter les plantes arrachées ou coupées avec les ordures. Il n'est pas recommandé de les mettre dans le compost, car les graines d'herbe à poux peuvent le contaminer.

EMPÊCHER L'HERBE À POUX DE POUSSER

L'herbe à poux pousse difficilement dans les pelouses fournies et fertiles. Pour limiter la présence de l'herbe à poux, vous pouvez :

- utiliser du paillis ou des plantes couvre-sol aux endroits où il n'y a pas de pelouse;

- améliorer la qualité du sol avec un terreau ou de l'engrais;
- ensemercer le terrain ou y planter d'autres végétaux.

ENVIRONNEMENT – LE RETOUR DES OISEAUX SAUVAGES

Attention aux huards!



L'Inventaire canadien des Plongeurs huards est un programme de Oiseaux Canada, réalisé en partenariat avec Québec Oiseaux.

S.V.P n'oubliez pas que nous partageons nos lacs avec les huards et d'autres espèces sauvages.

Ralentissez votre bateau aux endroits où nichent des huards. Les huards nichent près des rives dans des anses protégées, près de petites îles et dans des zones marécageuses. L'approche d'un bateau, même d'un canot silencieux, peut inciter les huards à quitter leur nid en laissant leurs oeufs sans protection. De plus, les vagues créées par les bateaux peuvent inonder les nids.



Jouez intelligemment. N'utilisez les «wakeboats» que dans des eaux d'au moins 8 m (24 pi) de profondeur afin d'éviter le brassage des sédiments, de protéger la faune et de créer un meilleur sillage.

Tenez-vous à l'écart des huards et de leurs jeunes. Le fait de déranger les huards, jeunes et adultes, empêche les parents de nourrir et de protéger leurs jeunes. Si un huard se trouvant à proximité lance un cri avec un trémolo, surtout s'il se cabre hors de l'eau, tout en s'élevant hors de l'eau, veuillez vous éloigner rapidement et calmement.

Récupérez les lignes et les articles de pêche. Les huards peuvent s'empêtrer dans les lignes de pêche et autres déchets, ce qui restreint leur capacité de lisser leurs plumes et de plonger et peut finalement les faire mourir.

Gérez les déchets. Évitez de jeter des déchets et des lignes de pêche dans l'eau. Les rebuts, y compris les objets en plastique et le matériel de pêche, peuvent blesser la faune, dont les oiseaux. Conservez la nourriture et les restes alimentaires dans des contenants pour éviter d'attirer des prédateurs près des nids.

Utilisez des articles de pêche sans plomb. Les huards ingèrent généralement du matériel de pêche en plomb en mangeant un poisson qui a avalé une turlutte (jig) ou un plomb et cassé la ligne, ou en frappant le matériel ou un poisson récupéré par un pêcheur. Il en résulte généralement un empoisonnement au plomb et la mort. Demandez des produits sans plomb à votre magasin d'articles de pêche local.

Gardez votre lac en bonne santé. Prévenez la pollution de l'eau à partir des habitations, des bateaux et des jardins et gardez votre rivage végétalisé. Ces gestes simples contribueront à maintenir la propreté de nos lacs et de nos eaux douces pour le plus grand bien des humains et de la faune, y compris les huards.

**Les huards sont protégés en vertu d'une loi,
la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux
migrateurs**

www.oiseauxcanada.org/huards



Apposez ci-dessous l'estampille de votre organisme ou de votre entreprise



PRÉVENIR LA PROPAGATION ET ÉLIMINER LA RENOUÉE DU JAPON

Étant donné les effets nuisibles de la renouée du Japon sur l'environnement et parce qu'elle est très difficile à éradiquer, il est important de prévenir sa propagation (les recommandations s'appliquent aussi à la renouée de Sakhaline et à la renouée de Bohème :

- **Évitez** de la semer, de la planter, de la multiplier ou de la transporter;
- **Apprenez** à la reconnaître;
- **Signalez** sa présence à l'aide de l'outil [Sentinelle](#);
- **Plantez** des espèces végétales compétitives à croissance rapide là où le sol a été mis à nu;
- **Jetez** tous les résidus de la plante (tiges, racines, terre, etc.) aux ordures. Ne les laissez pas dans la nature et ne les déposez pas dans le compost domestique. Le matériel excavé contenant des résidus de renouée doit être géré de façon à éviter de propager l'espèce. Selon le volume et le contexte, le matériel peut être enfoui sur place ou acheminé vers un lieu autorisé à le recevoir (ex. lieu d'enfouissement technique). Une profondeur minimale d'enfouissement de 2 mètres est recommandée pour des déblais contenant des résidus de renouée;
- **Nettoyez** l'équipement qui a été en contact avec la plante afin d'éviter de disperser des fragments de tiges et de rhizomes ou des graines lors du déplacement de machinerie et du transport de terre. Évitez d'ailleurs d'utiliser cette terre.

Méthodes pour lutter contre la renouée du Japon

La lutte contre la renouée du Japon est particulièrement difficile et se fait sur plusieurs années. L'idéal est de commencer la lutte dès l'apparition de nouvelles colonies. Dans un premier temps, il faut miser sur la prévention et la détection hâtive de nouvelles colonies. Après les interventions de lutte, un suivi rigoureux des endroits traités est nécessaire.

L'**excavation** d'une colonie et de son réseau de rhizomes peut être effectuée à l'aide d'une pelle mécanique. Bien exécutée, cette technique permet d'éliminer une colonie. Il faut toutefois gérer adéquatement le matériel excavé.

L'**arrachage** des tiges avec extraction des rhizomes situés en surface, lorsqu'effectué à répétition pendant plusieurs années, peut permettre de diminuer la taille d'une colonie.

La **méthode du bâchage**, qui consiste à étendre une toile opaque à la surface du sol pour empêcher la croissance de la plante, peut réduire l'envergure d'une colonie, mais il faut y mettre du temps et l'éradication n'est pas garantie.

Voici quelques recommandations pour l'utilisation de cette méthode :

- Utilisez une toile de qualité (géomembrane ou géotextile);
- Coupez et retirez les tiges;

- Déposez la toile de façon à couvrir l'ensemble de la colonie de même qu'une zone tampon d'au moins 2 mètres en périphérie. Lorsque plus d'une toile est nécessaire, planifiez leur dimension pour permettre un chevauchement de 50 centimètres à 1 mètre;
- Déposez des poids, comme des sacs de terre, afin de maintenir les toiles en place;
- Évitez de percer les toiles, car la renouée profite de chaque ouverture;
- Inspectez régulièrement les toiles pour les repositionner et les réparer au besoin et pour retirer toute nouvelle tige;
- Maintenez les toiles en place **plusieurs années** (plus de cinq ans peuvent être nécessaires);
- Restaurez le site en plantant des arbustes à croissance rapide lors du retrait des toiles (aulnes, cornouillers, saules).

En dernier recours, **des herbicides homologués** peuvent être utilisés. Assurez-vous que la réglementation en vigueur le permette et que les conditions d'utilisation du produit soient bien respectées.

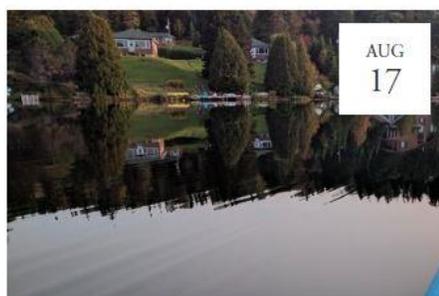
Une distance d'au moins 3 mètres d'un cours d'eau ou d'un milieu humide doit être respectée lors de l'application de pesticides. Pour connaître les autres règles à respecter, consultez la page [Application des pesticides commerciaux](#).

Notez que la **coupe de tiges** seule, sans atteinte aux rhizomes, ne permet pas d'éliminer une colonie. Couper une colonie seulement une fois la stimulera au lieu de lui nuire.

Les interventions en milieux humides et dans la rive ou le littoral des lacs et cours d'eau peuvent être assujetties à des autorisations. Consultez votre municipalité et le [bureau du Ministère](#) de votre région avant d'intervenir dans ces milieux.

ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES ET ARTISTIQUES AUX ALENTOURS

ASSOCIATION POUR L'AMÉLIORATION DU LAC MANITOU ET SES ENVIRONS AALM



CONCERT ACOUSTIQUE SUR LE QUAI

Saturday, August 17, 2024

4:00 PM – 5:00 PM

AALM ([map](#))

Le nouvel artiste **Adam Karch** fera vibrer Manitouers le samedi 17 août à 16 h.



TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS
DE PERSONNES EN
PERTE D'AUTONOMIE
OU EN SITUATION DE
HANDICAP VIVANT À
DOMICILE



Horaires flexibles / Salaire concurrentiel /
Formations offertes
Informez-vous dès maintenant sur le
**Programme d'allocation directe/
chèque emploi-service.**

Visitez le www.quebec.ca



Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?

Suivez Tendre la main - aînés Laurentides
ou écrivez à
tendre.la.main.laurentides@outlook.com

Une initiative de Concert Action Soutien Autonomie de la MRC des Laurentides

Services gratuits et confidentiels aux aînés
confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus
et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés
vivant des inquiétudes ou faisant face à différents
problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur
autonomie.

1 844 551-6032

info@prevoyanceaines.org - prevoyanceaines.org

PRÉVOYANCE
ENVERS LES AÎNÉS
DES LAURENTIDES INC.

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.
L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !